

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/06/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le onze juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michaël ROLLOIS, Maire, à 20h30.

Date de convocation : 04/06/2026. Date d'affichage de la convocation : 04/06/2026. Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 14 - nombre de votants : 15

Étaient présents :

Mmes : Corinne MICHAUD, Alexia LUNEL, Héloïse BOUREAU, Sophie SARAZIN, Michèle JOVENIAUX-NIVARD, Magalie GAUDFROY, Cécile DECONINCK,
Mrs Michaël ROLLOIS, Dominique MORIN, Dominique MALHAIRE, Eric DUVAL VALACHS, Peter GINS, François DAVOUST, Armand JOHAN

Procurations : 1

Absents : Julien RIFFIER a donné pouvoir à Michaël ROLLOIS

14 conseillers sur 15 du conseil municipal sont présents.

Héloïse BOUREAU a été élue secrétaire de séance (selon art. L.212115 du Code Général des Collectivités Territoriales).

D 2026-44 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2026 :

Le compte rendu a été transmis le 26/05/2026, suite à quelques demandes de modifications, il a été retransmis le 08/06/2026.

Éric Duval Valachs demande s'il faut nommer les conseillers lors de la retranscription des questions posées lors du conseil. À l'avis général, les noms seront retranscrits sauf demande expresse de l' élu.

Le conseil ne formule ni remarque ni question supplémentaire.

Après vote, les conseillers présents valident, à l'**unanimité**, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 mai 2026.

D 2026-45 Transfert de la compétence assainissement collectif au SIARP :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur MOERS du SIARP a présenté son syndicat lors du dernier conseil municipal. Le principe du transfert de compétence assainissement est de ne plus avoir à gérer l'assainissement collectif, la station d'épuration, et les contrôles de raccordement, dont la charge reviendrait au syndicat. Le coût pour les calcédoniens va diminuer sur la facture d'eau (partie assainissement collectif).

La compétence assainissement autonome restera gérée par le SIAA dont la commune est satisfaite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de transférer la compétence assainissement collectif au Syndicat intercommunautaire pour l'assainissement de la région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP).

Il est précisé que, compte tenu de ce que contiennent les statuts du SIARP, le transfert de compétence porte sur tous les volets de la compétence assainissement collectif : collecte des eaux usées, transport des eaux usées, traitement des eaux usées.

Il est à noter que le SIARP doit se prononcer sur ce transfert et ses modalités par voie de délibération début juillet,

Monsieur le Maire est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la poursuite de ce dossier.

D 2026-46 : Réévaluation des tarifs communaux :

Monsieur le Maire présente l'évolution des tarifs communaux sur plusieurs années de 2022 à 2025. La plupart des tarifs ont été revus en 2024 et/ou 2025, il n'y a pas de raison de les modifier.

La restauration scolaire représente un coût important pour la collectivité :

- Coût global 2025 d'un repas : 10,74 € (inclut le repas, le coût du personnel, du chauffage...)
- Augmentation du coût lié au passage à « Égalim » : +0,36€ par repas
- Facturation aux familles : 5€ par repas (4€ à partir du 3^{ème} enfant) – tarif 2025/2026
- Reste à charge pour la Commune : 5,74 € pour 2025/2026. (6,10 € en 2026/2027 sans augmentation du tarif).

Pour information chaque enfant scolarisé dans la commune coûte globalement environ 2 000 € à la collectivité.

Deux propositions étudiées par la commission scolaire sont présentées par Alexia Lunel :

A : le Tarif unique : Proposition de passer le repas à 5,40 € (4€ à partir du 3^{ème} enfant).

Ce tarif égalitaire peut paraître inéquitable car tous les habitants de la commune n'ont pas le même niveau de revenus. Si le niveau de vie de Chaussy est un peu plus élevé que la moyenne nationale, cela ne signifie pas que les parents d'élèves sont plus aisés, car il y a aussi beaucoup de retraités dans le village.

Pour soutenir les familles en difficulté, plusieurs dispositifs sont possibles :

- Aides de la CAF : Chèque cantine / Bons cantine,
- Aides de la Préfecture : Fonds de solidarité lié à la restauration,
- CCAS de Chaussy : Accompagnement, aides ponctuelles au paiement des factures.

Le recours au CCAS est plus dynamique, car la structure peut réagir rapidement aux situations difficiles momentanées (licenciement, séparation, maladie...) alors que les autres structures se basent sur les revenus des années précédentes. Toutefois, il soulève la difficulté d'exposer une situation délicate à des gens du village que l'on connaît en général.

Le CCAS devra, si cette option est retenue, communiquer plus largement sur les possibilités d'aides aux familles en difficulté.

B : Le Quotient Familial (QF) : Cette proposition implique que le tarif facturé aux foyers les plus aisés compense le prix que les moins aisés peuvent payer. La CAF recommande de lisser le QF sur au moins 5 tranches pour limiter les effets de seuil. La proposition étudiée compte 6 tranches.

Prix-du-repas	2,5	3,5	4,5	6	7	8
Quotient-familial	0-462	463-736	737-1030	1031-1117	1118-1375	1376

Calculé à partir de données globales et objectives, le QF est une méthode de calcul plus juste pour les familles en difficulté, mais son coût pour la commune est incertain (à 3 000 € près).

De plus le passage au QF implique l'achat d'un logiciel (soit environ 500€) et du travail de secrétariat supplémentaire et récurrent (constitution et gestion des dossiers).

Le passage au QF n'est pas envisageable pour la rentrée prochaine, mais pourrait-être mis en place à la rentrée 2027/2028.

Un premier vote est réalisé pour départager ces deux propositions :

- **Passage au QF** à la rentrée 2027 : 3 votes pour (A. Lunel, E. Duval-Valachs, H. Boureau) – 1 abstention (C. Michaud), 11 votes contre – La proposition est **rejetée**
- **Maintien d'un tarif fixe sur les 3 prochaines années**, afin d'évaluer l'impact des aides de la CAF, de la Préfecture et du CCAS : 11 votes pour – 3 votes contre (A. Lunel, E. Duval-Valachs, H. Boureau) – 1 abstention (C. Michaud), La proposition est **acceptée**

Passage au **vote des tarifs communaux** : Tous les tarifs au 1^{er} septembre 2025 sont reconduits, sauf la cantine scolaire qui passe de 5,00€ à 5,40€ (4€ à partir du 3^{ème} enfant), à **l'unanimité**

Le CCAS s'engage à réfléchir et à communiquer sur l'aide personnalisée.

Sur interpellation de Sophie Sarazin, Michaël ROLLOIS explique le coût du menu « PAI » de la cantine : c'est un menu spécifique, sans allergènes, il coûte 16€ à l'achat, et la commune le refait 8€ aux enfants (sur prescription médicale). Ce prix prohibitif explique qu'il ne soit que très rarement demandé par les familles.

D 2026-47 : Attribution des subventions communales aux associations :

Monsieur le Maire explique que l'attribution des subventions est toujours un sujet délicat, et que nous devons mesurer les aides en fonction de notre budget. Il est également à noter le soutien de la commune aux associations par le prêt très fréquent de la Salle des Fêtes

Les associations ont été divisées en 2 catégories :

- Versement Forfaitaire :
 - *Le Comité des Fêtes* : sa subvention correspond à la participation de la Commune au feu d'artifice.
 - *Les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers) de Bray et Lû* : pour leur implication dans la vie communale et pour encourager les jeunes dans leur engagement.
 - *L'association « Vie Libre »* : implantée à Magny en Vexin, qui lutte contre les addictions
 - *La Source* : Très grosse association située à Villarceaux qui travaille régulièrement en partenariat avec la commune.
- Le versement lié à l'activité : Calculé sur le nombre d'adhérents (de Chaussy et hors Chaussy), le nombre d'événements annuels organisés et ouvert à la participation des habitants, le nombre d'activités récurrentes, et la capacité de trésorerie.
 - *Amicale des chasseurs* : petit nombre d'adhérents – 4 événements annuels

- *ASCE* : Toutes les familles des enfants scolarisés à Chaussy sont adhérentes et 6 événements annuels
- *Club de l'Amitié* : beaucoup d'adhérents, (dont 35% de Chaussy), 1 activité récurrente
- *La Boussole Art et Culture* : 7 événements annuels, 1 activité récurrente
- *Le Foyer Rural* : Beaucoup d'adhérents, dont 75% de Chaussy, 8 événements annuels, 7 activités récurrentes

Le FSE du Collège Rosa Bonheur n'a pas déposé de demande de subvention.

La demande de subvention du Comité des fêtes n'est pas encore parvenue en Mairie, le versement de la somme votée est conditionné à la fourniture du dossier complet de demande de subvention.

Ne participent pas au vote pour les associations dont ils sont membre du bureau :

- Dominique Morin pour la Boussole,
- Magalie Gaudfroy, Cécile Deconinck, et Sophie Sarazin pour l'ASCE,
- Michèle Joveniaux-Nivard pour le Foyer Rural,
- Corinne Michaud pour La Source Garouste.

Alexia Lunel trouve qu'il est dommage de réduire la subvention de la Source Garouste, dont nous avons refusé un projet cette année. Michaël Rollois lui répond que c'est une très grosse association locale que nous devons soutenir. Mais devant nos conditions budgétaires, notre subvention était de 360 euros il y a 3 ans, elle est passée à 500€ les 2 dernières années, et est proposée à 400€ cette année.

Les sommes proposées pour 2026 sont :

- Amicale des Chasseurs : 300 € - 15 votants - Votée à l'unanimité des votants
- ASCE Chaussy : 600 € - 12 votants - Votée à l'unanimité des votants
- La Boussole : 600 € - 14 votants - Votée à l'unanimité des votants
- Club de l'Amitié : 600 € - 15 votants - Votée à l'unanimité des votants
- Comité des Fêtes : 2 500 € - 14 votants - Votée à l'unanimité des votants
- Foyer Rural : 2 500 € - 14 votants - Votée à l'unanimité des votants
- JSP de Bray-et-Lû : 250 € - 15 votants - Votée à l'unanimité des votants
- La source Garouste : 400 € - 14 votants - 1 vote contre (A. Lunel) – 1 Abstention (M. Gaudfroy) – 12 votes pour
- Vie Libre : 250 € - 15 votants - Votée à l'unanimité des votants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, de fixer les subventions de l'année 2026, au profit des associations aux sommes susmentionnées.

D 2026-48 : Désignation du représentant à la CLECT : La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a pour rôle d'assurer, pour la Communauté de Communes (CCVVS) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. La CCVVS prélève elle-même la fiscalité professionnelle, les communes membres reçoivent en compensation une « attribution » versée chaque année. Celle-ci est minorée des transferts de compétences. Traditionnellement le représentant de la Commune à la CLECT est le délégué à la commission intercommunale des finances.

La CLECT est généralement activée, lors d'un nouveau transfert de compétence.
Michaël ROLLOIS est candidat au poste proposé,
Il est élu à l'**unanimité**.

D 2026-49 : Adhésion au CAUE Val d'Oise : Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont des associations qui ont pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans ces trois domaines. L'adhésion nous permet notamment de bénéficier d'évaluations, de diagnostics, de la participation d'un architecte/urbaniste/paysagiste/... à une commission communale, et de formations à tarif réduit. Le montant de cette adhésion est de 165€ par an.

La commune de Chaussy a plusieurs projets "immobiliers" en cours sur différents terrains communaux.

Le conseil municipal vote à l'**unanimité** l'adhésion au CAUE.

D 2026-50 : Adhésion à l'association CDCL : Les services du Ministère de l'Intérieur ont recensé une forte recrudescence d'agressions visant les Élus municipaux. En France, les agressions d'élus ont augmenté de 32 % en 2022 et sont estimées à plus de 15 % en 2023. De nouvelles mesures législatives et réglementaires ont été mises en place afin de lutter contre ces violences faites aux élus. Notamment, la loi du 24 janvier 2023 ouvre la possibilité à des associations nationales d'Élus « de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, une personne investie d'un mandat électif public victime d'agression ». Dans ce contexte, une seule association habilitée au titre de la loi susmentionnée propose un dispositif complet de protection des élus, c'est l'association CDCL. Ce dispositif comporte notamment la prise en charge de tous les types d'agressions (Insultes, Menaces, Rumeurs, Cyber-réputation, Dégradation de biens personnels, Agressions, Violences contre les élus ou leurs familles...). Trois axes d'intervention sont privilégiés (Prévention, Réaction immédiate, Procédure judiciaire).

Le dispositif apporte un accompagnement large des élus victimes et/ou de leurs familles : tous les élus siégeant au Conseil Municipal sont couverts, partout et en permanence.

Le conseil municipal vote à l'**unanimité** l'adhésion au CDCL.

D 2026-51 : Désignation d'un Nouveau membre du CCAS et de la Commission Sociale Associative et Sportive : Le CCAS et la CSAS peuvent intégrer des membres extérieurs à leur organisation, sur candidature motivée.

Nous avons reçu la candidature de Michèle MORIN, qui était éducatrice jeunes enfants avant sa retraite.

Le conseil municipal accepte à l'**unanimité** la candidature de Michèle Morin.

D 2026-52 : Désignation d'un référent « Lutte antivectorielle » : Suite à la recrudescence de tiques et de moustiques tigres dans notre région, l'ARS (Agence Régionale de Santé) nous demande de nommer un référent lutte antivectorielle qui sera en charge de la veille et de la communication sur les facteurs de risques liés aux piqûres de ces insectes.

Il devra à la fois développer la communication municipale sur les insectes vecteurs de maladie, et sur la prévention à mettre en place par les citoyens, et rendre compte à l'ARS des troubles rencontrés dans le village.

Eric Duval-Valachs est candidat à ce poste. Il est élu à l'**unanimité**.

D 2026-53 : Aménagement de points d'arrêt transports scolaires à la Comté et à Haute-Souris :

Monsieur le Maire rappelle qu'Île de France Mobilité finance le minibus scolaire au forfait en fonction du nombre d'enfants transportés. Puis il présente les photos des arrêts de bus actuels. Ces arrêts ne sont pas correctement sécurisés. Un devis a été réalisé à hauteur de 1 448 € HT, pour matérialiser les emplacements. Il restera le problème d'emplacement pour le demi-tour du mini-bus à la Comté. Plusieurs solutions sont proposées par les conseillers, il faudra faire une étude, lorsque l'emplacement et la taille de la réserve d'eau des pompiers sera définie.

Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 70%. Pour obtenir cette subvention, il faut délibérer sur le projet d'aménagement, accepter que la Commune soit maître d'ouvrage, inscrire les crédits au budget (ou vérifier qu'ils soient inscrits), autoriser le Maire à demander la subvention et à signer la convention d'aménagement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet d'aménagement des arrêts de bus, il accepte également que la Mairie soit maître d'ouvrage de ce projet, et que Monsieur le Maire signe la demande de subvention afférente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** l'aménagement des arrêts de bus de la Comté et de Haute-Souris.

D 2026-54 : Signature d'une convention entre la Mairie de Chaussy et la Mairie de Bray-et-Lû,
concernant la mise à disposition d'un agent technique communal.

La commune de Chaussy compte dans ses effectifs 2 cantonniers. L'un d'eux est en stage de reconversion. Le versement de son salaire, totalement à la charge de la commune, ne nous permet pas de recruter un autre agent actuellement. Cependant, le travail d'entretien de la Commune est trop important pour un agent seul.

Monsieur le Maire propose de passer une convention de mise à disposition de personnel, avec la Commune de Bray-et-Lû, à raison de 8 heures hebdomadaires, pour la période du 1^{er} juin au 30 novembre. L'agent technique prêté pourra, entre autres, entretenir le stade communal et ses abords.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** la mise à disposition d'un agent technique par la commune de Bray-et-Lû.

D 2026-55 : Signature d'une convention de service mutualisé instructeur urbanisme entre la CCVVS et Chaussy :

Le Pôle Urbanisme, mutualisé entre la CCVVS (Communauté de Communes Vexin-Val de Seine) et la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre), instruit les demandes de travaux et de permis de construire pour les collectivités dépendant de ces communautés de communes.

À chaque nouveau mandat, cette convention est renouvelée. La première convention a été signée en décembre 2014. Les conseillers ont été destinataires de la convention avant le conseil municipal. Elle précise le rôle de chacun (pôle urbanisme/commune) concernant la tenue et le suivi des dossiers d'urbanisme (Permis de construire, demandes préalables...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** la délégation de l'instruction des dossiers d'urbanisme, par le pôle de gestion mutualisé.

DOSSIERS EN COURS :

Réunion de voirie avec le département :

Une réunion a eu lieu avec le département, concernant toutes les problématiques recensées sur les départementales.

- Golf :

- *Sécuriser les traversées* : Matérialiser des passages piétons sur une zone « en pleine nature » limitée à 70km/h risque de faussement sécuriser les golfeurs avec des automobilistes non attentifs. Mme ERARD se renseigne pour voir quels panneaux nous pourrions mettre pour attirer l'attention des automobilistes.
- *Cheminement doux* – comment redescendre en sécurité côté Villarceaux si on monte sur le talus du golf ? Il existe une ancienne étude de cheminement avec vélos / piétons. Le projet actuel vise uniquement une sente piétonne. Mme ERARD étudie la descente du golf et possibilité de traversée côté Villarceaux.

- Intersections :

D171 / D142 – Positionnement du Stop : Faut-il intervertir la priorité sur le rétrécissement route de Villers, ou matérialiser un autre stop direction Chaussy/Villers ? Le rétrécissement de la largeur de voirie devrait être signalé. Mme ERARD se renseigne sur le sujet.

D142 / Rue des Molettes : Ce carrefour est dangereux pour les automobilistes quittant la rue des Molettes, tournant à gauche principalement (nécessité de s'avancer beaucoup avant de voir correctement à droite). Faut-il mettre un STOP, un céder le passage, un miroir ? => Un stop sur la D142 en venant de Bray semble le plus adapté.

- *Grande rue : La circulation est dangereuse entre les 2 places*. Un budget de 200k€ a été prévu par le département à cet effet en 2024, à utiliser en plusieurs tranches, pas avant 2027. Une étude a été faite avec plusieurs pistes : circulation par feux tricolores, passer en zone de rencontre sans trottoir. Nous avons la possibilité, sans aval du département (et sans financement), de matérialiser au sol une « zone » de circulation pour piéton.
- *Grande rue : Circulation des Poids lourds* : Peut-on interdire les poids-lourds sauf desserte locale ? Le comptage poids lourds est très faible. S'il y a une interdiction sur Chaussy, il faudra avoir l'aval des autres municipalités qui vont devoir accueillir nos redirections. Les interdictions sont en général peu suivies d'effets, car les panneaux ne sont pas respectés. Les camionneurs utilisent souvent des GPS prévus pour les véhicules de tourisme.
- *Signalisations verticales* : Les panneaux sur la départementale, dans le village sont de la responsabilité communale (par exemple rétrécissement route de Villers et cimetière). Il devrait y avoir un panneau sur l'avancée du trottoir en face du cimetière, cet oubli va être corrigé par le département.
La pose de miroirs sur les murs ou sur des poteaux n'est pas autorisée, sauf sur les intersections avec un stop. Le miroir pose des problématiques de vision l'hiver avec l'humidité, et de responsabilité si le miroir bouge et qu'un accident a lieu. Il est de la responsabilité du Maire de les autoriser.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET SYNDICATS :

1) Commissions communales :

- Conseil d'École : Les effectifs pour la rentrée 2025 étaient de 60 élèves (63 actuellement), les prévisions pour 2026-2027 sont : 8PS, 10MS, 11GS, 9CP, 8CE1, 5CE2, 5CM1, et 4CM2, soit 60 élèves.

Le projet d'école 2026/2028 est axé sur :

- Les apprentissages et le parcours de l'élève.
- Le fonctionnement de l'école, climat scolaire et collectif de travail.
- Le travail avec les partenaires, faire communauté.

Une charte tripartite enseignants/enfants/parents sera présentée à la rentrée 2027, pour une meilleure connaissance des attendus, des rôles et des missions de chacun.

- Sociale associative et sportive : Rappels d'agenda : Samedi 13 juin Villarceaux, dimanche 14 juin marché + rencontre avec les habitants et chantier participatif au Lavoir. Vendredi 19 juin fête de l'été, Samedi 20 et dimanche 21 juin spectacles de danse du Foyer Rural, samedi 27 juin Kermesse de l'ASCE.

- Culture Patrimoine et Tourisme

- *Spectacle MIZU* : Mise en place d'une navette de 18h à 21h le 13/06/26
- *Concours photo* : Projet en cours d'élaboration, pour mise en place en 2027.
- *Commun' Expo* : Exposition au Lavoir, après chantier citoyen.
- *Gospel* : Un concert de la chorale dirigée par Bruno Ruffinel aura lieu le 3 juillet à 20 heures à l'église de Chaussy.
- *CINEMO* : du 18 au 22 août, projection de divers films dans un camion cinéma aménagé. Cette prestation a été proposée à Bray-et-Lû sur ½ semaine en juin, elle a rencontré un grand succès.

- Communication

- Important travail de la commission autour des nombreux événements de mai et juin 2026
- Extension à tous les supports de l'utilisation de la marque **Chaussy Villarceaux**
- Réflexion autour de la marque et du nom du village
- Développement d'un nouveau logo
- Établissement d'une charte graphique élémentaire
- Mise en œuvre des deux rencontres avec les habitants
- Publication du bulletin de la commune N°9
- Préparation du tout-en-un pour le 2^{ème} semestre 2026

- Développement Foncier

- *Terrain Fournier* : Superficie constructible estimée : environ 1 800 m². Besoin identifié d'un local technique et de stockage d'environ 150 m². Plusieurs options sont à explorer :

- démolir le hangar afin de construire au même endroit. Toutefois, le hangar présente une forte probabilité d'avoir une toiture en amiante, ce qui pourrait entraîner un coût important avant toute démolition ;
- vendre le hangar et conserver uniquement la partie située côté rue des Molettes afin d'y construire le local technique et étudier la possibilité d'y réaliser également une habitation.
- Délimiter le terrain de la maison destinée à la vente, en prévoyant un passage permettant l'accès à l'arrière de la maison.
- Délimiter les terrains demandés par les habitants de la rue des Molettes et définir un prix.

Plusieurs options sont évoquées pour la zone agricole le long du ru :

- créer un verger communal, ce qui impliquerait un entretien régulier par la commune. Toutefois, étant excentré, cet espace pourrait être peu fréquenté par les habitants ;
 - lancer un appel à projet afin que cet espace soit utilisé de manière pertinente (exemple : activité apicole, exploitation agricole adaptée, etc.)
 - Cheminement doux depuis le stade, le long du ru.
- *Lotissement de la Gendarmerie* : Possibilité évoquée : urbaniser uniquement la zone comprise entre la maison existante et la gendarmerie (environ 2 000 m²) afin d'y construire des maisons individuelles ou un petit ensemble résidentiel
- *Terrain rue du Val / rue Cachot* : La commune dispose d'un terrain à l'angle de la rue du Val et de la rue Cachot : quelle orientation donner à cet espace ?

2) Syndicats

- PNR : réélection de Benjamin DEMAILLY à la présidence du Parc. 7 vice-présidents ont également été élus.
- SMIRTOM : Brahim Moha a été réélu président
- SDEVO : le conseil d'installation aura lieu le 23/06/2026
- SIABVAM : Monsieur PAUL a été réélu président
- SIAA : Monsieur de MAGNITOT a été réélu président.

INFORMATIONS DIVERSES :

- OFII : Une convention tripartite relative à la vérification des conditions de regroupement familial a été signée entre La préfecture du Val d'Oise, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, et la Mairie de Chaussy. Par cette convention la Mairie délègue à la préfecture la réalisation des enquêtes de logement et de ressources dans le cadre des demandes de regroupement familial.

La séance est levée à minuit.

La Secrétaire de séance
Héloïse BOUREAU




Le Maire,
Michaël ROLLOIS

